

# Déclaration d'un réseau privé d'électricité existant

au sens de l'article 84 du décret du 17 juillet 2008 modifiant le décret du 12 avril 2001  
relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

## Partie 1 - Informations générales

Identification du site

Adresse principale de  
l'infrastructure

e-mail

Identité de la personne ou de l'organisme responsable du site

NOM  Prénom  Fonction

Adresse  e-mail   
Tél.

Identité d'une personne de contact (si différente de celle mentionnée ci-dessus)

NOM  Prénom  Tel/GSM

Adresse  e-mail   
Tél.

Qui est le fournisseur d'électricité du site ?

NOM

## Partie 2 - Informations sur le (les) points de raccordement au réseau public de distribution

Compteur n°1

Haute tension  Basse tension

CODE  
EAN\*

Compteur n°2

(éventuellement)

Haute tension  Basse tension

CODE  
EAN\*

Compteur n°3

(éventuellement)

Haute tension  Basse tension

CODE  
EAN\*

### Partie 3 - Clientèle desservie par le réseau privé (en aval du raccordement)

Merci de bien vouloir préciser ci-dessous quel type de clientèle est desservie par le réseau privé et d'indiquer le nombre de clients par type:

- Professionnel      Nombre:  Si de la clientèle professionnelle est présente sur le site, veuillez joindre en annexe une liste de ces clients.
- Résidentiel      Nombre:

Si votre site dessert une clientèle mixte, à savoir de la clientèle professionnelle et résidentielle, merci d'indiquer une moyenne de la consommation en **kWh** pour chaque type :      Professionnel       Résidentiel

Y a-t-il des particuliers qui résident de manière permanente sur le site ?       oui       non

Si oui, combien sont-ils sur le site ?

Y a-t-il des particuliers qui disposent d'un droit d'occupation permanent sur le site ? (exemple: résidence secondaire)       oui       non

Si oui, combien sont-ils sur le site ?

Chaque logement dispose-t-il d'un compteur propre ?       oui       non

Dans l'affirmative, s'agit-il d'un compteur appartenant au gestionnaire de réseau de distribution ?       oui       non

Qui est en charge de la relève des éventuels compteurs sur le site ? NOM/ORGANISME

### Partie 4 - Modalités de facturation de l'énergie à la clientèle en aval

#### Comment l'électricité est-elle mise à charge des clients du site ?

- Refacturation sans marge bénéficiaire par le gestionnaire du réseau privé
- Refacturation avec marge bénéficiaire . Précisez les modalités de calcul de la marge:

- Refacturation parmi un ensemble d'autres services
- Autre. Expliquez brièvement:

#### De quelle manière l'électricité est-elle refacturée?

- Selon le nombre de kWh réellement consommés (sur base de relevés de compteurs)
- Selon une estimation des consommations (forfait différent par client)
- Selon le nombre de clients (forfait identique pour chaque client)
- Autre. Expliquez brièvement:

**Ces modalités sont-elles inscrites dans un règlement d'ordre intérieur ? Si oui, merci de le joindre au présent formulaire**

### Partie 5 - Signature

Veuillez dûment signer, dater cette déclaration et précéder votre signature de la mention "certifié conforme et véritable"

Signature :

Date:

Pour envoyer ce formulaire et/ou pour toutes questions:

**Commission Wallonne pour l'Energie, route de Louvain-la-Neuve 4 bte12 à 5001 NAMUR (Belgrade)**

**Tél. 081/33 08 47 ou 081/33 08 12**

**Fax. 081/33 08 11**

**E-mail: reseauprive@cwape.be**

